

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

Arrêté du 22 novembre 2024 portant renouvellement d'agrément national d'associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

NOR : MSAZ2431668A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément en date des 25 juin 2024 et 17 septembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est renouvelé pour cinq ans l'agrément, au niveau national, des associations suivantes :

- Association France Parkinson ;
- Association ADVOCACY France ;
- Schizo ?...oui faire face à la Schizophrénie ;
- Association Maladies du foie depuis l'enfance (AMFE) ;
- Fédération nationale des amis de la santé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 novembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques,

F. KERVELLA